

ÉTUDE

MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES EUROPÉENS FEDER EN FRANCE:
COMPARAISON EUROPÉENNE DES MODALITÉS DE GESTION

CONNAÎTRE
les programmes européens
2014-2020

Octobre 2019

Fiche "facteurs de succès" thématiques :
Objectif thématique 4

Ce document participe de l'étude :

**« Mise en œuvre des programmes européens FEDER en France pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027
Comparaison européenne des modalités de gestion »**

Cette étude est réalisée par un groupement mené par



Auteurs :

Erik Gløersen (Spatial Foresight)

Clément Corbineau (Spatial Foresight)

Experts nationaux :

Gisela Ferreira (IESE)

Frank Holstein (Spatial Foresight)

Jacek Kotrasinski (EPSEC)

Christian Lüer (Spatial Foresight)

Giacomo Salvatori (Spatial Foresight)

**Ce document est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec le fonds européen de
développement régional et le fonds social européen.**



Fiche « Facteurs de succès » : Objectif thématique 4 (OT4)

L'objectif thématique 4 de la politique de cohésion européenne vise à favoriser la transition vers une économie à faible émission de CO₂. Neuf programmes comportant au moins un axe prioritaire dédié à l'objectif thématique 1 ont été sélectionnés sur la base de leurs bons taux de programmation sur l'axe prioritaire en question, au sein de programmes et d'États membres qui ont connu une dynamique de programmation globalement satisfaisante entre 2014 et 2018. La méthodologie de sélection est décrite en détail dans le document *Étape 1 : Rapport de sélection des programmes performants*. Ces neuf programmes sélectionnés sont décrits dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Sélection des axes prioritaires pour l'objectif thématique 4

Etat membre	Programme opérationnel			Axe							Levier identifié	
	Type	Désignation	Budget FEDER (coût total)	Axe	OT	Maquette financière de l'axe (PO)		Programmation et dépenses (fin 2018)			Type	
						Coût total (M€)	Coût UE (M€)	Coût total programmé	Taux de prog. (2018)	Taux de DDE* (2018)	Quanti**	Quali***
Allemagne	Régional	Bade-Wurtemberg	493	B	4	122,4	61,2	93,8	76,6%	14,9%		●
Allemagne	Régional	Berlin	1 270	3	4	243,9	122,0	219,6	90,0%	25,5%	●	
Italie	National	Entreprises et compétitivité	3 058	IV	4	510,5	377,1	450,7	88,3%	24,7%		
Pays-Bas	Régional	Pays-Bas de l'Ouest	481	2	4	91,1	36,5	85,5	93,8%	21,0%	●	
Pologne	Régional	Voïvodie de Grande-Pologne	2 072	3	4	415,9	353,5	357,9	86,1%	24,9%	●	●
Suède	Régional	Stockholm	73	1	1, 3, 4	70,0	35,0	67,6	96,6%	29,8%		●
Suède	National	Investissement dans la croissance et l'emploi	263	3	4	152,2	76,1	145,8	95,8%	20,8%		

*DDE : dépenses déclarées éligibles

**Levier quantitatif : lever susceptible de dynamiser la programmation en volume d'opérations à court ou moyen termes

***Levier qualitatif : levier susceptible d'améliorer la qualité des projets et de dynamiser la programmation à moyen ou long terme

L'analyse des sept programmes a permis d'identifier six facteurs de succès. Certains de ces leviers expliquent la dynamique de programmation satisfaisante de ces axes. D'autres créent les conditions d'une meilleure programmation à moyen ou long terme. Ils peuvent notamment contribuer à l'émergence de projets plus nombreux ou de meilleure qualité, ou à réduire l'exposition des programmes aux risques. Certains leviers sont ainsi susceptibles d'être utiles pour la période de programmation en cours, alors que d'autres peuvent inspirer la préparation des programmes à venir.

Les leviers présentés sont considérés comme des facteurs de bonne programmation par les acteurs du programme concerné. Ils ont également été jugés susceptibles de stimuler la réflexion sur les actuels et futurs programmes français. L'objectif à ce stade n'est cependant pas de décrire des « bonnes pratiques » transposables en France.

Ces leviers (« cas d'étude ») peuvent être structurés en trois axes, successivement présentés ci-dessous :

- Alignement des projets avec des stratégies régionales ou d'autres sources de financement ;
- Mutualisation des besoins et structuration de la demande pour faire émerger une masse critique ;
- Ciblage stratégique sur des mesures « à fort effet levier » ;
- Optimisation de la mise en œuvre des projets par un soutien scientifique.

Alignement des projets avec des stratégies régionales ou d'autres sources de financement

L'alignement des mesures et des projets de soutien à l'OT4 avec les stratégies régionales ou locales de transition énergétique ou urbaines constitue un facteur de programmation dynamique ou d'optimisation de l'impact des projets co-financés par le FEDER. Ceci implique de faire jouer aux programmes opérationnels un rôle fédérateur du point de vue de la gouvernance multi-niveaux sur les questions de transport et d'énergie ou *a minima* de s'appuyer sur l'expertise régionale existante.

- ⇒ Chaque région polonaise dispose d'un « Fonds régional pour l'environnement et la protection de l'eau », qui finance notamment un « conseiller en énergie ». Celui-ci joue un rôle central dans l'élaboration des Plans locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dont l'adoption est une précondition au financement de projets FEDER sous l'OT4. Le « conseiller en énergie » contribue également à l'émergence de projets de qualité. Sans son aide, il serait difficile pour les acteurs d'élaborer des projets conformes aux préconisations des plans locaux. Dans la région de Grande-Pologne, le « conseiller en énergie » a également permis d'améliorer la qualité des opérations financées dans le cadre de l'OT4. Ces opérations portaient l'amélioration des performances thermiques des bâtiments, sur la création d'unités de production énergétique et sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. [\[cas d'étude n°1\]](#)

Mutualisation des besoins et structuration de la demande pour faire émerger une masse critique

La transition énergétique est un processus qui implique une décentralisation. Produire de l'énergie issue de sources renouvelables ou économiser l'énergie par une meilleure isolation des bâtiments requiert des interventions auprès d'acteurs disparates (des PME, des particuliers, des collectivités locales). L'appui sur des structures de mutualisation des besoins permettent de faire émerger des masses critiques pour des demandes de co-financement FEDER.

- ⇒ Le POR Pays de l'Ouest au travers du Fonds de développement durable de La Haye (un instrument financier) finance les économies d'énergies par des prêts, à travers quatre instruments financiers. Ces quatre fonds ont un budget global de 52,3 M€, dont 19,7 M€ de soutien FEDER, 8,6 M€ de cofinancement public national et près de 24 M€ de cofinancement privé. La mise en œuvre des instruments financiers est notamment rendue possible en mobilisant les copropriétés. Le « Fonds de développement durable de La Hague à destination des associations de propriétaires » délivre des prêts de 2 500 à 15 000 euros en ciblant les copropriétés comportant entre deux et neuf propriétaires-occupants pour lesquelles une demande de financement a été identifiée dans le cadre de l'évaluation *ex ante*. Le budget de ce fonds est de 8 M€, financé à hauteur de 2M€ par le FEDER, Cet instrument financier illustre le rôle des associations de propriétaires en tant qu'agrégateur de la demande en matière de soutien à l'isolation des bâtiments. [\[cas d'étude n°2\]](#)
- ⇒ La POR de Grande Pologne soutient la mise en place de « projets cadre » pour permettre l'installation d'unités de production d'énergie issue de sources renouvelables chez des particuliers. Chaque « projet cadre » finance les investissements d'entre une et trois « unités locales », qui rassemblent chacune entre 300 et 500 installations de production d'énergie renouvelable chez des particuliers. Ces installations appartiennent cependant aux collectivités locales, qui sont les bénéficiaires finaux de l'opération. Chaque installation fournit le foyer dans lequel elle est implantée en énergie. Afin que les opérations ne soient pas considérées comme des aides d'État, les collectivités ne vendent pas les

excédents de production, mais les cèdent gracieusement aux réseaux locaux de distribution d'énergie. 16 projets ont été programmés. Ceux-ci bénéficient d'un soutien total du FEDER de plus de 21 M€ (situation au 30 septembre 2019). [\[cas d'étude n°3\]](#)

Ciblage stratégique sur des mesures « à fort effet levier »

Dans le cas des programmes qui disposent de ressources plus limitées, il peut être difficile de définir le rôle que doit jouer le FEDER compte tenu de l'ampleur des défis à relever, en particulier lorsque des programmes nationaux et régionaux aux budgets plus conséquents sont mis en œuvre en parallèle. Le succès de la mise en œuvre des axes prioritaires qui contribuent à l'OT4 dépend de la capacité du programme à cibler des types d'intervention à fort « effet levier ».

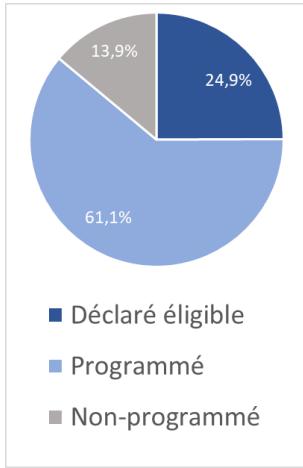
- ⇒ Le POR Stockholm soutient le projet « Logement vert » (« Grön Bostad »), qui contribue notamment à former les acheteurs publics (par exemple : les collectivités locales) à une commande publique qui valorise les PME innovantes en matière de respect de l'environnement. Il s'agit de les aider à promouvoir l'efficacité et l'innovation dans les projets de construction à travers des stratégies de commande publique combinant coopération et compétition. Le FEDER bénéficie ainsi de l'effet levier des budgets de fonctionnement et d'investissement des collectivités régionales et locales. Une politique stratégique d'achats permet également de promouvoir l'innovativité et la croissance des entreprises régionales, l'achat public permettant de développer des savoir-faire et techniques qui seront ensuite valorisés sur des marchés extérieurs. L'utilisation stratégique de la commande publique peut avoir un impact sur la dynamique de programmation à moyen et long terme, en contribuant à l'émergence d'un tissu de PME innovantes. Cela peut faciliter l'émergence de demandes de financement de qualité, relevant notamment des objectifs thématiques 1 et 3. [\[cas d'étude n°4\]](#)
- ⇒ Le POR Berlin, au travers du projet BENE Climate, co-finance l'acquisition de systèmes de refroidissement dans la grande distribution. Ce type de projet a été identifié comme ayant un bon effet levier dans la mesure où la production de froid représente 25% de la consommation énergétique des grandes et moyennes surfaces. Il s'agit d'un projet de petite ampleur (130 000 €). Cependant, en ciblant un supermarché faisant partie de la coopérative EDEKA (375 000 employés, chiffre d'affaires de 50 000 M€), il peut inspirer des changements à plus grande échelle. Il montre la possibilité de soutenir des entreprises plus importantes, dans un secteur qui n'est pas prioritairement visé par les fonds européens. [\[cas d'étude n°5\]](#)

Optimisation de la mise en œuvre des projets par un soutien scientifique

Certains programmes opérationnels régionaux co-financent des activités en vue d'optimiser la mise en œuvre des projets au sein de l'OT4. Des prestations de conseils peuvent aider les programmes ou les projets à mieux déployer leur intervention en vue d'une baisse des émissions de CO2.

- ⇒ Le programme opérationnel régional du Land de Bade-Wurtemberg a fait réaliser une étude sur l'impact des mesures de sensibilisation aux enjeux environnementaux dans le cadre de ces activités d'évaluation et de suivi. Cette étude va permettre d'orienter les projets futurs vers les types d'action les plus efficaces, à savoir les activités à faible coût d'entrée et les projets pilotes. En conséquence, un plus grand nombre de bénéficiaires seront invités, au cours de la prochaine période de programmation, à mener des activités de sensibilisation de ce type dans le cadre de la communication sur leur projet (par exemple : visites guidées, journées portes ouvertes, expositions, tests). [\[cas d'étude n°6\]](#)

Cas d'étude développés

Cas d'étude n°1 : Conditionnement des projets sur le thème de l'énergie à la contribution au « Plan d'économie à faible émission » défini par les autorités locales.											
PO	État membre : Pologne	Programme : POR Voïvodie de Grande-Pologne									
Axe concerné	<p>L'axe 3 du PO, dédié à l'OT4, vise à accroître l'utilisation des énergies de source renouvelable et l'efficacité énergétique.</p> <p>Cet axe met en œuvre trois principaux types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La construction, l'extension ou la reconstruction d'installations de production d'énergie de sources renouvelables, portées par des acteurs publics ou privés. La distribution d'énergies de sources renouvelables, projets portés par les opérateurs des systèmes de distribution ; - La modernisation énergétique des bâtiments publics, et des bâtiments d'habitation collective du secteur social au travers de subventions. La modernisation des bâtiments d'habitation collective du secteur privé au travers d'instruments financiers. - Soutien aux investissements dans le secteur des transports urbains, dans les réseaux de chauffage et de refroidissement urbain. <p>L'axe contribue aux ITI des aires métropolitaines de Poznań et Konin respectivement, en soutien aux actions de modernisation énergétique des bâtiments publics et au développement des transports urbains.</p>		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 415,9 M€ - UE : 353,5 M€ <p>Dynamique de prog. (2018) :</p>  <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>24,9%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>61,1%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>13,9%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	24,9%	Programmé	61,1%	Non-programmé	13,9%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	24,9%										
Programmé	61,1%										
Non-programmé	13,9%										
Levier	<p>Type d'impact observé :</p> <p>Emergence de projets de qualité, alignés sur des stratégies locales d'économie d'énergie.</p>	<p>Perspectives en France :</p> <p><input type="checkbox"/> 2014-2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027</p>									
<p>Chaque région polonaise gère un « Fonds régional pour l'environnement et la protection de l'eau ». Ces fonds permettent de financer et de soutenir des initiatives visant à protéger l'environnement. Ils permettent également l'élaboration des « Plans locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre », qui contiennent notamment des dispositions relatives aux effets environnementaux des mesures favorisant transition vers une économie à faibles émissions de CO₂. L'adoption de tels plans est une précondition au financement de projets FEDER relevant de l'OT4 dans les communes concernées. Des « conseillers en énergie » financés par le « Fonds régional pour l'environnement et la protection de l'eau » jouent un rôle central dans l'élaboration de ces plans locaux.</p> <p>Les « conseillers en énergie » ont également contribué de manière significative à la bonne programmation sous l'OT4 en permettant aux acteurs de soumettre des projets conformes aux</p>											

	<p>préconisations de ces plans. Dans la région de Grande-Pologne, ils sont ainsi notamment intervenus sur des opérations d'amélioration de la performance thermique des bâtiments, de création d'unités de production énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils ont également permis d'améliorer la qualité des demandes de financement soumises à l'autorité de gestion.</p>
--	--

Cas d'étude n°2 : Financement des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements à travers des associations de propriétaires											
PO	État membre : Pays-Bas	Programme : POR Pays-Bas de l'Ouest									
Axe concerné	<p>L'axe 2 du PO, dédié à l'OT4, vise à « soutenir la transition vers une économie bas carbone ».</p> <p>Cet axe met en œuvre deux principaux types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien à la réduction de la part des énergies fossiles dans la consommation énergétique, au travers de subventions consenties à des projets. Ce volet de l'axe est assez faiblement programmé du fait d'une forte compétition avec d'autres dispositifs nationaux de financement plus accessibles. - La réduction de la consommation énergétique des bâtiments, au travers de plusieurs instruments financiers. Ce volet de l'axe est presque totalement programmé (instruments financiers programmés en bloc). 		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 91,1 M€ - UE : 36,5 M€ <p>Dynamique de prog. (2018) :</p> <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>21,0%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>72,8%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>6,2%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	21,0%	Programmé	72,8%	Non-programmé	6,2%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	21,0%										
Programmé	72,8%										
Non-programmé	6,2%										
Levier	<p>Type d'impact observé :</p> <p>Accessibilité accrue aux mesures de modernisation énergétique à destination du logement privé. Mesure pragmatique de soutien à la transition énergétique.</p>	<p>Perspectives en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2014-2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027 	<p>Coût total des opérations mises en œuvre : 52,3 M€</p> <p>Nombre d'opérations : 4 instruments financiers</p>								
<p>Le bon taux de programmation de l'axe prioritaire dans lequel sont mise en œuvre les mesures relevant de l'OT4 s'explique en partie par le recours à des instruments financiers. Quatre des douze opérations de cet axe prioritaire correspondent à un soutien à un instrument financier. En mars 2019, ces quatre instruments financiers correspondaient à environ 50% du taux de programmation de l'axe prioritaire. Ils ont un budget global de 52,3 M€, dont 19,7 M€ de soutien FEDER, 8,6 M€ de cofinancement public national et près de 24 M€ de cofinancement privé.</p> <p>L'un de ces quatre instruments financiers est le « Fonds de développement durable de La Haye ». Ce fonds d'investissement soutient les copropriétés souhaitant améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments. Les copropriétés de moins de 10 propriétaires-occupants peuvent demander un prêt d'un montant minimal de 2 500 euros et maximal de 15 000 euros. Ces prêts peuvent par exemple financer des travaux d'isolation, l'installation d'une pompe à chaleur, le remplacement d'une chaudière utilisant une énergie fossile, l'installation de panneaux solaires ou le remplacement de l'éclairage dans les parties communes par des LED. Les prêts sont remboursés sur une période de 10 à 15 ans, notamment grâce aux économies réalisées sur les factures d'énergies. Le fonds cible plus particulièrement les petites copropriété</p>											

représentant neuf appartements au plus. Celles-ci constituent en effet 92 % des copropriétés de propriétaires-occupants. Elles disposent généralement de faibles capacités de financement^{1,2}.

Les copropriétés peuvent soumettre leur demande de prêt au « Bureau des copropriétés » de la municipalité de La Haye. Ce bureau existait avant la création du fonds ; c'était initialement un organe d'information et de conseil. Le fonds leur permet de fournir un service supplémentaire de facilitation de l'accès à des financements. L'évaluation *ex ante* a estimé que 5 % des copropriétés de moins de 10 propriétaires-occupants souhaitaient investir dans des mesures d'économie d'énergie, mais n'arrivent pas à les financer.

L'instrument financier appartient à l'association « HEID » créée pour assurer mettre en place une gouvernance adaptée et mobiliser le cas échéant des financements additionnels. La gestion est assurée par la fondation « Fonds de Logement Social » (SVN) qui évalue les demandes de financement et assure la médiation entre l'autorité de gestion du programme FEDER et les autres autorités et organismes impliqués.

Les trois autres fonds sont :

- « Fonds Energie de La Haye » : investissements dans les énergies renouvelables et dans l'utilisation de chaleur résiduelle de l'industrie et de l'horticulture ;
- Fonds SOFIE (« Fonds de développement Stadshavens pour l'innovation et l'économie »): investissements dans les économies d'énergie par les entreprises, les copropriétés, les instituts de recherche dans le cadre de projet de réaménagement du quartier de Kop Van Zuid à Rotterdam ;
- Fonds SOFIE ITI : investissements dans les économies d'énergie couplés avec une promotion du développement économique et une amélioration du cadre de vie dans le cadre de projet de réaménagement du quartier de Kop Van Zuid à Rotterdam.

¹ Kleiwegt, E., Van Dijk, R. Van Elburg, J-C, Siepman, E. (2016) Ex-ante analyse VvE energiebesparingsfonds Den Haag. Rebel groep: Rotterdam

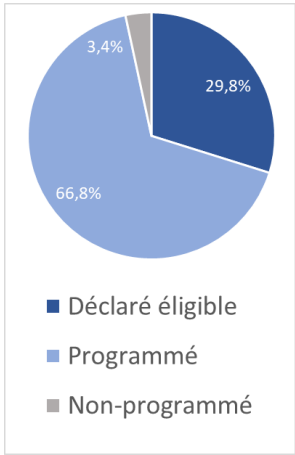
² Les grandes associations de 10 appartements ou plus peuvent également demander des prêts auprès d'un fonds créé par le ministère national des Affaires économiques et du Climat.

Cas d'étude n°3 : Mise en place des « projets-cadres » pour l'installation d'unités de production d'énergie issue de sources renouvelables											
PO	État membre : Pologne	Programme : POR Voïvodie de Grande-Pologne									
Axe concerné	<p>L'axe 3 du PO, dédié à l'OT4, vise à accroître l'utilisation des énergies de source renouvelable et l'efficacité énergétique.</p> <p>Cet axe met en œuvre trois principaux types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La construction, l'extension ou la reconstruction d'installations de production d'énergie de sources renouvelables, portées par des acteurs publics ou privés. La distribution d'énergies de sources renouvelables, projets portés par les opérateurs des systèmes de distribution ; - La modernisation énergétique des bâtiments publics, et des bâtiments d'habitation collective du secteur social au travers de subventions. La modernisation des bâtiments d'habitation collective du secteur privé au travers d'instruments financiers. - Soutien aux investissements dans le secteur des transports urbains, dans les réseaux de chauffage et de refroidissement urbain. <p>L'axe contribue aux ITI des aires métropolitaines de Poznań et Konin respectivement, en soutien aux actions de modernisation énergétique des bâtiments publics et au développement des transports urbains.</p>		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 415,9 M€ - UE : 353,5 M€ <p>Dynamique de prog. (2018) :</p> <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>24,9%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>61,1%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>13,9%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	24,9%	Programmé	61,1%	Non-programmé	13,9%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	24,9%										
Programmé	61,1%										
Non-programmé	13,9%										
Levier	<p>Type d'impact observé :</p> <p>Programmation dynamique.</p> <p>Satisfaction d'une demande sous-jacente pour la production d'EnR.</p>	<p>Perspectives en France :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2014-2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027</p>	<p>Coût total des opérations mises en œuvre : 21 M€</p> <p>Nombre d'opérations : 16</p>								
<p>Le POR de Grande Pologne soutient la mise en place de « projet-cadre » pour permettre l'installation d'unités de production d'énergie issue de sources renouvelables chez des particuliers. Cette approche permet d'accroître l'accès à la production d'énergie de sources renouvelables dans le cadre de la mesure 3.1.</p> <p>La bonne pratique est liée à la sous-mesure 3.1.1.1 (Production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables - Construction, extension et reconstruction d'installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables (y compris raccordement éventuel au réseau de distribution/transport) utilisant : énergie éolienne - jusqu'à 5 MWe, énergie solaire - jusqu'à 2 MWe / MWth, biomasse - jusqu'à 5 MWth, énergie hydraulique - jusqu'à 5 MWe, géothermie - jusqu'à 2 MWth, biogaz - jusqu'à 1 MWe).</p> <p>La région met en place des « projets cadre » financés par des programmes régionaux du FEDER. Chaque « projet cadre » finance les investissements d'entre une et trois « unités locales », qui</p>											

rassemblent chacune entre 300 et 500 installations de production d'énergie renouvelable chez des particuliers. Ces unités locales sont constituées par une collectivité locale en identifiant des foyers intéressés par le remplacement d'un équipement de leur domicile fonctionnant avec des sources d'énergie non renouvelables (par exemple, chaudière, chauffe-eau) par un équipement fonctionnant avec une source renouvelable (par exemple, énergie solaire).

Les installations financées appartiennent aux collectivités locales, qui sont les bénéficiaires finaux de l'opération. Chaque installation fournit le foyer dans lequel elle est implantée en énergie. Afin que les opérations ne soient pas considérées comme des aides d'État, les collectivités ne vendent pas les excédents de production, mais les cèdent gracieusement aux réseaux locaux de distribution d'énergie. Les investissements contribuent également à réduire la facture énergétique des foyers où sont installés les unités de production d'énergie.

16 « projets cadre » ont été programmés. Ceux-ci bénéficient d'un soutien total du FEDER de plus de 21 M€ (situation au 30 septembre 2019). Les « projets cadre » ont permis de promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables dans les habitations privées de manière efficace et avec un coût de gestion administrative limité. La demande pour ce type de soutien dépasse le budget disponible dans le cadre du programme régional FEDER.

Cas d'étude n°4 : Promotion des PME innovantes à travers l'achat public											
PO	État membre : Suède		Programme : POR Stockholm								
Axe concerné	<p>L'axe 1 du PO, est dédié aux OT1, OT3 et OT4.</p> <p>Au titre de l'OT4, le programme met en œuvre un seul projet « Logement vert » (« <i>Grön bostad</i> »). Cette opération a été programmée entre 2016 et 2019 (coût total : 4,2 millions d'euros au total). L'opération « Logement vert » rassemble plusieurs initiatives visant au renforcement de la coopération entre les autorités, les organismes de recherche, les usagers (habitants) et les PME dans les domaines de la construction et de l'urbanisme.</p>		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 70,0 M€ - UE : 35,0 M€ <p>Dynamique de prog. (2018) :</p>  <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>29,8%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>66,8%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>3,4%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	29,8%	Programmé	66,8%	Non-programmé	3,4%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	29,8%										
Programmé	66,8%										
Non-programmé	3,4%										
Levier	<p>Type d'impact observé :</p> <p>Maximisation de l'effet levier du FEDER en matière de construction éco-responsables en s'appuyant sur un changement des pratiques de commande de publique.</p>	<p>Perspectives en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2014-2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027 	<p>Coût total des opérations mises en œuvre : 4,1 M€</p> <p>Nombre d'opérations : 2</p>								
<p>Le programme opérationnel FEDER Stockholm soutient le projet « Logement vert Stockholm » (<i>Grön Bostad Stockholm</i>), qui contribue notamment à former les acheteurs publics (par exemple : les collectivités locales) à une commande publique qui valorise les PME innovantes en matière de respect de l'environnement. Il s'agit de les aider à promouvoir l'efficacité et l'innovation dans les projets de construction à travers des stratégies de commande publique combinant coopération et compétition.</p> <p>La mise en œuvre de ces mesures s'appuie sur un diagnostic qui a mis en évidence de nouveaux obstacles à la participation des PME aux marchés publics. Les garanties exigées en matière de calendrier de livraisons, et la technicité de plus en plus pointue des chantiers tend à écarter les entreprises les plus petites au profit de grands groupes. L'acheteur public peut y remédier en adaptant ses méthodes.</p> <p>Cela passe notamment par la mise en place de « systèmes d'achat dynamiques » qui permettent de mieux identifier les fournisseurs potentiels pour chaque type de bien ou de service, et de les solliciter systématiquement lors de chaque achat. Dans le cadre du projet « Logement vert », des systèmes dédiés pour les achats liés à l'énergie solaire ont été développés. Ce système contribue</p>											

à l'innovation dans les secteurs de la construction, de la rénovation et de l'énergie verte.

L'utilisation de la commande publique comme moteur de l'innovation est une des cinq priorités de la stratégie « Stockholm 2025 », adoptée en 2012. Cette utilisation de la commande publique comme vecteur d'innovation est également mise en œuvre dans les secteurs des soins de santé et des infrastructures. Le besoin de mieux former les responsables de la commande publique aux enjeux sectoriels de l'innovation est identifié dans la stratégie de développement régional, de même que l'insuffisante participation des PME aux marchés publics. La stratégie préconise également l'utilisation de technologies innovantes dans l'organisation de la commande publique et de mieux définir les responsabilités pour leur mise en œuvre³. Le projet « Logement Vert » correspond ainsi au diagnostic et aux préconisations de la stratégie de développement régional.

La réglementation relative à la commande publique a pu constituer un obstacle majeur. Cependant, la Suède a adopté une nouvelle loi de la commande publique en 2016. Celle-ci a permis de lever certains obstacles. En France, le nouveau code de la commande publique est entré en vigueur le 1^{er} avril 2019⁴. En parallèle, l'expérimentation « achat innovant », qui autorise les acheteurs à conclure, de gré à gré, avec des entreprises innovantes, tous types de marchés publics d'une valeur inférieure à 100 000 €, a été entamée en 2019 et doit se poursuivre jusqu'en 2022.⁵

Ce type de projet permet un effet levier particulièrement important, dans la mesure où il mobilise les moyens de la commande publique. Il nécessite cependant une action continue sur la durée. Cela a pu être un défi, dans la mesure où les projets FEDER sont limités à trois ans en Suède. Il a pour cette raison été formellement mis en œuvre dans deux projets successifs. Les municipalités impliquées souhaiteraient poursuivre l'initiative, mais n'ont pas nécessairement les ressources nécessaires pour le faire sans soutien du FEDER.

L'utilisation stratégique de la commande publique peut avoir un impact sur la dynamique de programmation à moyen et long terme, en contribuant à l'émergence d'un tissu de PME innovantes. Cela peut faciliter l'émergence de demandes de financement de qualité, relevant notamment des objectifs thématiques 1 et 3.

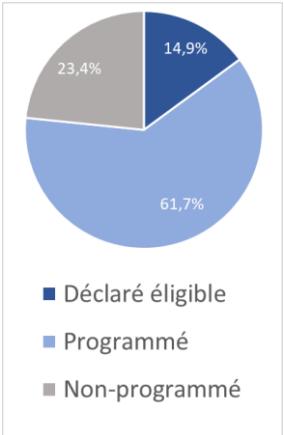
³ <https://www.sll.se/globalassets/4.-regional-utveckling/sa-arbetar-vi-med-regional-utveckling/strukturfondspartnerskapet/rapport-2015-4-kartlaggning-av-styrkeomraden-i-stockholmsregionen.pdf>

⁴ <http://www.marche-public.fr/Code-commande-publique-ccp.htm>

⁵ <https://www.economie.gouv.fr/commande-publique-levier-pme-innovation>

Cas d'étude n° 5: Cofinancement FEDER de systèmes de refroidissement à unité centrale pour réduire l'impact climatique de la grande distribution											
PO	État membre : Allemagne		Programme : POR Berlin								
Axe concerné	<p>L'axe 3 du PO, dédié à l'OT4, vise à réduire les émissions de CO2.</p> <p>Cet axe est mis en œuvre principalement au travers du programme BENE qui couvre les axes prioritaires du programme dédiés aux OT4 et OT6. Le programme BENE propose des subventions à destination des investissements dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises ; - L'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques (y compris les bâtiments) ; - L'acquisition de systèmes de gestion de l'énergie et de l'environnement ; - La mobilité durable ; - La recherche et innovation appliquée et les technologies bas carbone. 		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 243,9 M€ - UE : 121,9 M€ <p>Dynamique de prog. (2018) :</p> <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>25,5%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>64,6%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>10,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	25,5%	Programmé	64,6%	Non-programmé	10,0%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	25,5%										
Programmé	64,6%										
Non-programmé	10,0%										
Levier	<p>Type d'impact observé :</p> <p>Programmation dynamique. Mesure pragmatique de soutien à un secteur de forte consommation en électricité.</p>	<p>Perspectives en France :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2014-2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027</p>	<p>Coût total des opérations mises en œuvre : 0,13 M€</p> <p>Nombre d'opérations : 1</p>								
<p>Les comptoirs réfrigérants et les congélateurs comptent parmi les principaux consommateurs d'énergie dans la grande distribution. Un co-financement FEDER à destination des acteurs du secteur constitue un levier potentiel d'économie d'énergie et de baisse des émissions de GES considérable. À titre d'exemple, le programme opérationnel Berlin a cofinancé l'investissement dans un nouveau système de refroidissement au sein du supermarché « Edeka Bureau ». Auparavant, chaque comptoir et chaque congélateur avaient leur propre système de refroidissement. Le projet BENE Climate, a permis le remplacement de toutes les unités de refroidissement par une unité centrale commune qui assure le refroidissement de tous les congélateurs, comptoirs et chambres froides. Ce changement contribue à des économies d'énergie d'environ 67 000 kWh par an, ce qui correspond à environ 25 % de la consommation d'énergie du supermarché ou, en d'autres termes, à la demande annuelle en énergie d'environ 18 familles. Ainsi, les émissions de CO₂ peuvent être réduites d'environ 50 tonnes par an.</p> <p>Outre la réduction des émissions de CO₂, l'utilisation de nouveaux agents réfrigérants contribue également à un développement plus durable. Les agents réfrigérants standard ont souvent un fort potentiel d'émission de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, le CO₂ est utilisé comme agent réfrigérant plus respectueux de l'environnement avec une contribution relativement faible à</p>											

	<p>l'effet de serre.</p> <p>Il s'agit d'un projet de petite ampleur (130 000 €). Cependant, en ciblant un supermarché faisant partie de la coopérative EDEKA (375 000 employés, chiffre d'affaires de 50 000 M€), il peut inspirer des changements à plus grande échelle. Il montre la possibilité de soutenir des entreprises plus importantes, dans un secteur qui n'est pas prioritairement visé par les fonds européens.</p>
--	--

Cas d'étude n°6 : Réalisation d'une étude sur l'impact des mesures de sensibilisation aux enjeux environnementaux en vue de rendre les projets futurs plus efficaces								
PO	État membre : Allemagne							
		Programme : POR Bade-Wurtemberg						
Axe concerné	<p>L'axe B du PO, dédié à l'OT4, vise à</p> <p>Cet axe met en œuvre trois principaux types principaux d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'établissement de centres régionaux de compétence dans le cadre du « réseau efficacité énergétique » du Land de Bade-Wurtemberg ; - Un soutien aux investissements stratégiques pour la protection du climat ; - La promotion des actions de sensibilisation et de participation citoyenne en matière de transition énergétique. 	<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 122,4 M€ - FEDER : 61,2 M€ <p>Dynamique de prog. (2018) :</p>  <table border="1" style="margin-top: 10px; width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%;">■ Déclaré éligible</td> <td>14,9%</td> </tr> <tr> <td style="width: 33%;">■ Programmé</td> <td>61,7%</td> </tr> <tr> <td style="width: 33%;">■ Non-programmé</td> <td>23,4%</td> </tr> </table>	■ Déclaré éligible	14,9%	■ Programmé	61,7%	■ Non-programmé	23,4%
■ Déclaré éligible	14,9%							
■ Programmé	61,7%							
■ Non-programmé	23,4%							
Levier	<p>Type d'impact observé :</p> <p>Efficacité accrue des projets OT4 en ce qui concerne la sensibilisation du public.</p> <p>Compréhension accrue des leviers de transformation des pratiques individuelles en matière d'environnement.</p>	<p>Perspectives en France :</p> <p><input type="checkbox"/> 2014-2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027</p>						
<p>Le programme opérationnel régional du Bade-Wurtemberg a fait réaliser une étude sur l'impact des mesures de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Cette étude va permettre d'orienter les projets futurs vers les actions de fonctionnement les plus efficaces, à savoir les activités à faible coût d'entrée et les projets pilotes.</p> <p>Au cours de la période de financement 2014-2020, le programme opérationnel FEDER a commencé à travailler sur la sensibilisation et le changement de comportement dans le domaine de la protection du climat et de la transition énergétique, principalement dans le cadre de la priorité d'investissement 4e sur les stratégies à faible intensité carbonique pour tous les types de territoires et avec un accent particulier sur la réduction des émissions de CO2 dans les municipalités (Objectif spécifique 7). Si les activités de sensibilisation fonctionnent bien, elles constituent un moyen peu coûteux et efficace d'induire le changement et d'agir pour la protection du climat.</p> <p>Étant donné le manque de connaissances sur les mécanismes de sensibilisation, une étude</p>								

approfondie a été réalisée pour (i) analyser la contribution des mesures financées par le FEDER à la sensibilisation, (ii) identifier des mécanismes en lien avec différents groupes cibles (citoyens, entreprises et bénéficiaires) et, sur cette base, (iii) identifier les facteurs de succès pour améliorer la conception future des systèmes financés par le FEDER dans les domaines de la protection climatique, l'environnement et l'énergie. L'orientation stratégique sur le développement futur revêt une importance particulière car l'autorité de gestion du programme prévoit de continuer à travailler dans ce domaine.

En résumé, l'étude a montré que les activités à faible coût d'entrée pour le public et les projets pilotes (tests à petite échelle) sont les meilleurs moyens de sensibilisation. En conséquence, un plus grand nombre de bénéficiaires seront invités, au cours de la prochaine période de programmation, à mener des activités de sensibilisation de ce type dans le cadre de la communication sur leur projet (par exemple : visites guidées, journées portes ouvertes, expositions, tests).

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens. Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Commissariat général à l'égalité des territoires
Mission des Affaires européennes
mae@cget.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr
www.cget.gouv.fr